



# L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS DE GRAINS

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

## BULLETIN D'ADHESION A L'OPG

### L'agriculteur :

NOM : ..... Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mobile : ..... Télécopie : .....

E-mail : .....

Conformément à la législation syndicale, je demande aux Organismes Stockeurs et aux conserveries de prélever et de reverser à l'OPG toutes mes cotisations syndicales professionnelles comme cela se fait en faveur d'autres syndicats.

Cette décision est à prendre en compte à partir de la campagne en cours et est valable jusqu'à nouvel avis de ma part.

Date : ..... Signature :

PS : Le montant des cotisations syndicales à l'OPG sont à ce jour de 0,16 €/t pour les céréales à paille et le maïs grain, de 0,32 €/t pour les oléagineux et protéagineux et de 0,23 €/t pour le maïs doux.

**A titre confidentiel**, les négociants, coopératives et conserveries avec qui je suis susceptible de travailler sont :

NOMS	Adresses

NON DIVULGUÉ AUX OS

Cette liste reste confidentielle et ne sera pas communiquée aux OS.

Compléter ce bulletin, le renvoyer daté et signé à l'adresse ci-dessous :

**OPG** - 321, rue des Châtaigniers, 45770 SARAN  
Mobile : 06 88 05 13 73 – Mail : contact@opg.fr